

# ESS – Modernisation des états financiers : Principales évolutions et conséquences pratiques

Jeudi 22 janvier 2026  
11h30 – 12h15

# Notre engagement : vous donner le meilleur de RYDGE Conseil

## Eclairer. Entreprendre. Réussir.

En nous choisissant, nous nous engageons à vous faire bénéficier :

 D'un **interlocuteur privilégié, partenaire de votre vie entrepreneuriale**, à vos côtés pour **éclairer vos décisions** et vous permettre de **vous concentrer sur ce qui compte vraiment**, votre développement et l'atteinte de vos objectifs.

 D'une **équipe locale, ancrée dans vos réalités** : nous **connaissons votre secteur** et ses enjeux spécifiques. Notre **proximité** vous garantit un soutien immédiat et une compréhension forte de votre environnement.

 De **conseils et d'un soutien sur mesure**, car réussir c'est avant tout bien s'entourer, nos experts allient leurs savoir-faire, **pour vous guider vers la réussite.**

 Des **prestations de qualité** délivrées par des experts spécialistes de leur domaine, qui **rassurent les parties prenantes** et vous aident à construire la confiance nécessaire pour **avancer sereinement**.

## En quelques chiffres

100 ans d'expérience auprès des entrepreneurs et leurs fonctions dirigeantes

100 000 clients accompagnés

4 500 collaborateurs spécialisés alliant savoir-faire et proximité

200 bureaux pour être au plus près de vous

8 secteurs prioritaires dont l'ESS et une expertise pointue quel que soit votre secteur

# Vous bénéficiez d'une expertise pointue sur l'économie sociale et solidaire



**250** professionnels spécialisés dans l'ESS, répartis dans 200 bureaux, avec une animation en réseau pour mutualiser nos ressources et compétences



Plus de **4 200** clients de l'économie sociale et solidaire, de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activités, répartis dans toute la France



Développement de nos expertises sectorielles pour être au plus près de vos enjeux (social et médico-social, développement des territoires, enseignement privé, habitat social, sport, etc.).

## Nos principes d'actions

Notre **expertise pluridisciplinaire**, pour vous permettre de vous concentrer sur votre cœur de métier en étant sécurisés sur votre gestion et accompagnés sur vos enjeux de transformation et de développement

- ✓ Accompagnement stratégique (projet associatif, modèle économique, diversification des ressources, etc.)
- ✓ Gestion financière et accompagnement fiscal
- ✓ Reporting et pilotage stratégique et opérationnel
- ✓ Processus internes et maîtrise des risques
- ✓ Responsabilité sociétale et évaluation des impacts
- ✓ Conformité, développement et stratégie RH
- ✓ Paie et droit social

**Notre implication** dans les écosystèmes ESS de proximité et notre engagement au service des territoires



**Notre contribution** à la mise en valeur et au **développement de l'ESS**, grâce au partage de nos expertises, connaissances et retours d'expériences de nos clients

- ✓ Etudes sectorielles ou thématiques
- ✓ Webconférence mensuelle sur les actualités juridiques, sociales et fiscales des associations et fondations
- ✓ Podcast « L'économie autrement »
- ✓ Articles dans la presse spécialisée

# Sommaire

## 01 // Rappel des principaux impacts

Nouvelle définition du résultat exceptionnel / Impact / Nouveau schéma comptable

## 02 // Exemples illustratifs

Résultat exceptionnel / Transfert de charges

## 03 // Modification de la présentation des états financiers

Bilan et Compte de résultat / Annexe aux comptes annuels

## 04 // Incidences sur le 1<sup>er</sup> exercice d'application du nouveau règlement

Premier exercice d'application / Incidences et points d'attention

## 05 // Q & R

Nous répondons à vos questions

## 06 // Questionnaire de satisfaction



**Evelyne Boyer**  
Directrice, Doctrine Comptable  
RYDGE Conseil  
[eboyer@rydge.fr](mailto:eboyer@rydge.fr)



**Sylvie David Wacrenier**  
Associée, Doctrine comptable  
Rydge Conseil  
[swacrenier@rydge.fr](mailto:swacrenier@rydge.fr)



**Thomas Descamps**  
Associé, Economie sociale et Solidaire  
Rydge Conseil  
[tdescamps@rydge.fr](mailto:tdescamps@rydge.fr)

# Rappel des principaux impacts

Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Impact

Nouveau schéma comptable

# Rappel des principaux impacts

## Nouvelle définition du résultat exceptionnel – Qualification de l'évènement

### Majeur

Conséquences susceptibles d'avoir une **influence** sur le **jugement** de l'utilisateur des documents de synthèse et sur les **décisions** qu'il peut prendre

ET

### Inhabituel

**Non lié à l'exploitation normale et courante**  
**Présomption** : Evènement qui ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices

## Suppression de la technique des transferts de charges

Suppression des comptes de transfert de charges (791, 796 et 797) => nouveaux schémas comptables à mettre en œuvre !

## Nouveaux plans de comptes

Suppression d'environ 200 comptes, nouveaux comptes (notamment en remplacement des comptes exceptionnels et de transfert de charges supprimés, modification de libellés, de numéros => Mettre à jour le plan comptable

# Nouvelle définition du résultat exceptionnel – Impacts

## Avant en résultat exceptionnel

Résultat de cession d'immobilisations corporelles/incorporelles

Quote-part virée au résultat des subventions d'investissement

Apports ou affectations en numéraire

Sauf si généré par un évènement majeur et inhabituel => Analyse à mener à partir de la clôture 2025

## Après en résultat d'exploitation

Poste de Produits/ Charges  Produits sur cessions / Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles

Poste de produits  «Concours publics et subventions d'exploitation»

Poste de charges  «Aides financières»



# Nouveaux schémas comptables suite suppression des comptes de transfert de charges

Flux	Nouveau Traitement comptable indiqué par le règlement 2022-06
Charge non inscrite directement dans le compte adéquat	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses (dont mise à disposition de personnel)	Inscription au crédit du compte 708 « <b>Produits des activités annexes</b> » ou du compte 7084 « <b>Mise à disposition de personnel facturée</b> »
Remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel	Inscription au crédit du compte 649 « <b>Remboursements de charges de personnel</b> »
Indemnités d'assurance	Inscription au crédit du compte 7587 « <b>Indemnités d'assurance</b> » (si liée à la destruction totale/vol d'une immobilisation → crédit du compte 757 <b>Produits de cessions</b> )



# Exemples illustratifs

# Résultat exceptionnel



Comment apprécier un montant « occasionnel » significatif pour des opérations de même nature ?

- Années antérieures : Dons perçus pour un montant d'environ 50 K€ à 100 K€ par an comptabilisés en produits d'exploitation.
- En 2025 : Perception d'un don de 2 M€.
- Il est peu probable mais pas exclu que l'association reçoive un don d'un montant aussi important dans le futur.

Evènement **majeur** ➤ OUI

Le montant de 2 M€ est significatif pour les lecteurs des états financiers

Evènement **inhabituel** ✗ NON

Recevoir des dons est habituel pour l'association dans le cadre de son activité normale et courante

- La double condition n'est pas remplie, le don de 2 M€ est considéré comme un produit d'exploitation
- Information en annexe au titre des faits caractéristiques de l'exercice



# Résultat exceptionnel



Doit-on tenir compte pour la comptabilisation en 2025 des produits et charges selon la nouvelle définition du résultat exceptionnel, de la comptabilisation réalisée antérieurement ?

- En **2023** Dotation aux provisions pour risques (Litige) comptabilisée en résultat exceptionnel pour 100 K€.
- En **2025** : la procédure judiciaire se termine - L'évènement de 2023 n'est pas jugé majeur et inhabituel.

2023

- Dotation aux provisions exceptionnelles

2025

(Réinterroger le caractère exceptionnel de la provision 2023)

- Charges d'exploitation (charges encourues)
- Reprise sur provisions d'exploitation

# Résultat exceptionnel



Un évènement « majeur et inhabituel » survenu en N conserve t-il la classification en résultat exceptionnel jusqu'à l'extinction des conséquences de cet évènement ?

- En **2025** : Dotation aux provisions pour risques ou charges comptabilisées en résultat exceptionnel pour 100 K€ suite à un évènement (cyberattaque, catastrophe naturelle, expropriation,...) jugé majeur et inhabituel survenu en 2025.
- En **2027** : Dénouement de la provision.

**2025**

- Dotation aux provisions exceptionnelles : 100 K€

**2027**

**(qualification conservée)**

- Charges exceptionnelles
- Reprise sur provisions exceptionnelles

# Résultat exceptionnel



Quelle est la comptabilisation des charges encourues indépendamment de l'évènement majeur et inhabituel ?

En 2025 :

- Fermeture d'un établissement par suite d'une inondation (catastrophe naturelle) pendant 1 an.
- L'inondation est jugée comme un évènement majeur et inhabituel.
- Au cours de cette période, l'entité a continué de supporter certaines charges fixes (loyers, charges de personnel).
- Indemnité d'assurance perçue pour compenser les pertes d'exploitation.

Charges directement liées à l'évènement majeur et inhabituel (ex : destructions d'immobilisations, nettoyage,...)

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Charges encourues indépendamment de l'existence de l'évènement majeur et inhabituel (charges fixes, ex : le loyer)

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

Indemnité d'assurance venant en compensation des charges inscrites en résultat d'exploitation

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

# Transfert de charges



En 2025, comment comptabiliser les « Allocations d'activité partielle » / « refacturation de salaires » ?

En 2025 :

- Arrêt d'activité momentané pour baisse d'activité.
- Perception de l'aide relative à l'allocation d'activité partielle.
- Refacturation des salaires à un tiers dans le cadre d'un prêt de main-d'œuvre .

## Aide relative à l'allocation d'activité partielle

- Remboursement reçu directement en compensation de charges de personnel
- En déduction du poste « salaires »

(compte 649 – remboursement charges de personnel)

## Refacturation des salaires

- Produits liés au personnel mis à disposition
- Produits des activités annexes  
(Poste « Vente de prestations de services »)

(compte 7084 – mise à disposition de personnel facturée)

# Transfert de charges



En 2025, comment comptabiliser les « Avantages en nature » / « IJSS » (Indemnités Journalières de Sécurité Sociale) ?

**Avant 2025 :**

- Les avantages en nature étaient comptabilisés à partir de l'écriture de paie en transfert de charges (charges au poste « salaires » avec contrepartie au poste « Reprise sur amortissements, provisions et dépréciation, Transfert de charges »).
- Les IJSS perçues étaient comptabilisées en transfert de charges.

## Avantage en nature

- En déduction du poste « salaires » (crédit du compte 6419 à créer)

## IJSS

- Sont des remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel
- En déduction du poste « salaires » (compte 649 – remboursement charges de personnel)

# Transfert de charges



En 2025, comment comptabiliser les « Aides au contrat d'apprentissage » / « Aides Fonjep » ?

Le poste « Concours publics – Subventions d'exploitation » (comptes 73 et 74) comprend :

- Concours publics.
- Subventions d'exploitation.
- Subventions d'équilibre.
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

## Aides au contrat d'apprentissage

- **Aide à l'embauche forfaitaire** associée à la signature du contrat d'apprentissage
- **A notre avis** ce n'est pas un remboursement reçu directement en compensation de charges de personnel

## SUBVENTION D'EXPLOITATION (\*)

(\*) Position interne susceptible d'évoluer

## Contrat FONJEP

- **Aides forfaitaires pour soutenir un projet** qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié (convention sur plusieurs années)
- **A notre avis** ce n'est pas un remboursement reçu directement en compensation de charges de personnel

## SUBVENTION D'EXPLOITATION (\*)

# Modification de la présentation des états financiers

# Présentation des états financiers – Bilan et compte de Résultat

Nouveaux modèles de présentation des Etats financiers (PCG)

Nouveaux modèles selon les règlements spécifiques

2018-06 Associations  
2015-04 Logement social  
2018-03 Partis ou groupements politiques  
....

## Point d'attention :

Le modèle spécifique l'emporte sur le général !  
(attention : sur l'actif, les postes ne sont pas identiques entre le modèle 2018-06 et le modèle PCG)

- Vérifier les modèles proposés par les éditeurs de logiciel  $\equiv$  A minima le modèle du règlement (respect de l'ordonnancement des rubriques et des postes, et respect des libellés).
- Possibilité de détailler un poste existant en respectant l'ordonnancement (attention aux capacités du logiciel).
- Pas de suppression de poste sauf si aucun montant pour N et N-1.

# Présentation des états financiers – Bilan et compte de Résultat

## Principales modifications du modèle de compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<i>Cotisations</i>	
<i>Ventes de biens et services</i>	
<i>Ventes de biens</i>	
<i>dont ventes de dons en nature</i>	
<i>Ventes de prestations de service</i>	
<i>dont parrainages</i>	
<i>Produits de tiers financeurs</i>	
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	
<i>Versements des fondations ou consommations de la dotation consomptible</i>	
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	
<i>Dons manuels</i>	
<i>Mécénats</i>	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	
<i>Contributions financières</i>	
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	
<i>Autres produits</i>	
<b>Total I</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
<i>Achats de marchandises</i>	
<i>Variation de stock</i>	
<i>Autres achats et charges externes</i>	
<i>Aides financières</i>	
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	
<i>Salaires</i>	
<i>Cotisations sociales</i>	
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	
<i>Dotations aux provisions</i>	
<i>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</i>	
<i>Reports en fonds dédiés</i>	
<i>Autres charges</i>	
<b>Total II</b>	
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	

## Modifications

Bien que l'intitulé de la rubrique **« Concours publics et subventions d'exploitation »** n'ait pas été modifié, celle-ci devrait désormais **inclure également les subventions d'investissement**

PRODUITS FINANCIERS :
De participation
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé
Autres intérêts et produits assimilés
Reprises sur dépréciations et provisions
Différences positives de change
Produits des immobilisations financières cédées
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie
<b>Total III</b>
CHARGES FINANCIERES :
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie
<b>Total IV</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>

# Présentation des états financiers - Annexe aux comptes annuels

## Pas de modifications de l'annexe spécifiques au secteur non lucratif

Pour les autres informations non spécifiques

**Annexe à établir selon les dispositions applicables aux « Autres personnes morales » (PCG)**

**Rappel :** Pas de possibilité d'allègement ou d'exemption d'établissement de l'annexe pour les entités du secteur associatif

## Nouveaux tableaux normés obligatoires

### Nouvelles informations à mentionner

Description de l'évènement majeur et inhabituel à l'origine de la comptabilisation des charges et produits exceptionnels

**Point d'attention :** Vérifier que l'annexe est mise à jour avec le nouveau règlement de modernisation (PCG)

# Incidences sur le 1<sup>er</sup> exercice d'application du nouveau règlement

Premier exercice d'application  
Incidences – Points d'attention

# Premier exercice d'application du règlement ANC 2022 – 06

Art.27 – ANC 2022-06

## Changement de règlementation comptable



## Changement de méthode comptable au sens du PCG

Informations à publier en [annexe](#)

## Application prospective



- **Pas de conséquence** sur les comptes antérieurs
- **Pas de réappréciation** des produits et charges comptabilisés dans le résultat exceptionnel antérieurement

## Nouveaux modèles d'états financiers



## Applicable à la colonne N-1 des comptes 2025 :

Regroupements de comptes et reclassements de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles



VERIFIER la correcte présentation de la colonne N-1 des états financiers

Dans la colonne N-1,

- **Les montants du résultat exceptionnel et du résultat courant ne changent pas**
- **Les produits d'exploitation ne changent pas**

# Incidences de la première application dans l'annexe aux comptes annuels

Changement de règlementation comptable

Art 831-2 PCG



Indication **nature + impact** sur les postes des états financiers

Si reclassements opérés dans la colonne N-1



**Bilan et compte de résultat N-1 publiés à présenter séparément dans l'annexe**

IR3 Art.27 ANC 2022-06

Comparabilité des exercices



Informations **pertinentes et nécessaires** à la compréhension des **changements de présentation** dans l'annexe  
(Impacts des reclassements N-1 et des nouveaux schémas d'écriture)

# Pour information

RYDGE Académie propose une formation « Modernisation des états financiers » dont les objectifs sont :

- Identifier les changements liés au nouveau règlement comptable,
- Appliquer la nouvelle réglementation
- Anticiper les actions à mettre en place



Accès aux formations RYDGE Académie : [Nouveau règlement comptable modernisation des états financiers](#)

## PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables, aides comptables, comptables auxiliaires, secrétaires comptables, assistant(e)s, toute personne concernée par des tâches en lien direct avec la comptabilité.

## PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

## OBJECTIFS

- Identifier les changements liés au nouveau règlement comptable
- Appliquer la nouvelle réglementation
- Anticiper les actions à mettre en place par l'entreprise

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences.
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

## Programme

### PRÉSENTATION RÈGLEMENT ANC 2022-06 ET ANC 2023-03

### UNE NOUVELLE DÉFINITION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

- Nouvelle définition d'un événement majeur et inhabituel
- Opérations à inscrire dans le résultat exceptionnel
- Opérations à inscrire en résultat courant

### SUPPRESSION DE LA TECHNIQUE DE TRANSFERT DE CHARGES

- Conséquences de la suppression de la technique du transfert de charges
- Traitement comptable des « refacturations » de biens et de prestations de services à des tiers

### LES INCIDENCES DE LA NOUVELLE DÉFINITION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET/OU LA SUPPRESSION DE LA TECHNIQUE DU TRANSFERT DE CHARGES

- Impacts sur l'activité comptable
- Incidences fiscales
- Incidences sur le calcul de la participation des salariés

### MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Mise à jour de la nomenclature des comptes
- Les principales évolutions concernant le plan de comptes
- Tableau de correspondance
- Annexe aux comptes annuels

### LE RÈGLEMENT DE MODERNISATION

- A qui s'adresse le règlement de modernisation
- Entrée en vigueur
- Application par anticipation
- Premier exercice d'application
- Annexe aux comptes annuels

### ANC 2023-05 SUR LES SOLUTIONS INFORMATIQUES

- Une nouvelle définition
- Entrée en vigueur
- Application par anticipation
- Premier exercice d'application
- Annexe aux comptes annuels

### PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- Projet de règlement
- Redéfinir la notion de chiffre d'affaires
- Fait générateur des biens et des services
- Opérations faites pour le compte de tiers

# Questions / Réponses

# Questionnaire de satisfaction





Éclairer  
Entreprendre  
Réussir



A large, solid teal triangle is positioned in the lower-left quadrant of the slide, extending from the bottom-left towards the top-right. It serves as a graphic element for the text "Merci !".

Merci !

# RYDGE Conseil vous accompagne dans vos différents projets professionnels.

**RYDGE**  
ACADEMIE

**RYDGE**  
AVOCATS

**RYDGE**  
GESTION PRIVÉE

Cette proposition a été réalisée par RYDGE Conseil SAS, cabinet indépendant de droit français. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Elles sont à tous égards soumises à la mise en œuvre des procédures de RYDGE Conseil visant à évaluer les clients et les missions potentiels, y compris les procédures d'indépendance et de vérification des conflits, ainsi que la négociation, l'accord et la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat spécifique. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise pour sa mise en œuvre à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties et ne saurait constituer, même signée, à elle seule, un engagement valable.

Crédits photos : Getty Images, iStock, Shutterstock, Adobe Stock, tous droits réservés.

**Éclairer  
Entrepren dre  
Réussir**

[rydge.fr](http://rydge.fr)

 RYDGE Conseil